



SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
AVOCATS

3030, boul. le Carrefour, bureau 1002, Laval (Québec) H7T 2P5
Téléphone : (450) 681-7744 • Télécopieur : (450) 681-8400



Le 26 mars 2004

Par SEDAR

Madame Isabelle Petit
L'agence National d'encadrement du secteur financier
800, Carré Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Objet : **Corporation Biolix (la « Société » ou « Biolix »)**
Demande de dispense– Article 12 LVMQ et 115 du Règlement
Placement privé de 5 000\$

Madame Petit,

La présente constitue une demande de dispense à la Commission en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières du Québec* et de l'article 115 de son règlement.

La société Corporation Biolix (ci-après désignée « Biolix »), dont le siège social est situé au 1175, rue de Lavigerie, Bureau 50, G1V 4P1 Québec (Québec), et dont les titres de transigent à la Bourse de croissance TSX, est en voie de réaliser un placement de 50 000 actions catégorie « A » (les « actions ordinaires ») de Biolix à un prix de 0,10\$ par action auprès d'un souscripteur résidant à l'extérieur de la province de Québec et traitant à distance avec la Société. Biolix est émetteur assujetti dans la province de Québec, Alberta et Colombie-Britannique.

Voici les informations pertinentes devant vous être fournies en vertu de la disposition 115 du règlement :

AVIS SUIVANT L'ARTICLE 12

1. Date du Placement

Le date prévue du début du placement est le 31 mars 2004 ;

2. Titres à placer

Actions catégorie A: Les titres placés sont des actions ordinaires à un prix de 0,10\$ l'action ordinaire, chacune action ordinaire comportant notamment le plein droit de vote à toutes les assemblées d'actionnaires, le droit de recevoir tout dividende déclaré par la société et le droit de se partager le reliquat des biens de la société lors de sa liquidation. Les actions ordinaires sont inscrites à la cote au sein de la Bourse de croissance TSX

3. *Nombre et valeur des titres*

Le nombre de titres placés est de 50 000 actions ordinaires au prix de 0,10\$ l'action ordinaire pour un considération totale de 5 000\$.

4. Mode de placement et placeur pour compte

Le placement se fera par voie de placement privé sans intermédiaire.

5. Utilisation du produit net

Le produit net que Biolix prévoit retirer du placement est de 5 000\$ et sera employé afin de financer le fonds de roulement de Biolix.

6. Nom des porteurs

Le souscripteur (nom et adresse) du placement susmentionné:

ARAVEST LTD
P.O. BOX-N 9645
Nassau, Bahamas

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, madame Petit, l'assurance de nos sentiments les plus distinguées.

SEGUIN RACINE s.e.n.c.

(signé) Jonathan Labranche

Jonathan Labranche